



DECISION MUNICIPALE
N° 10000010 DM/2025/CAY6/SG/ST

PORANT ATTRIBUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DCE/CAY6/CIPM/2025 DU 21/04/2025
SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N° 02451-25./L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/LDAM DU
11/04/2025 RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPECIFIQUE DE LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE
DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI

- Vu La Constitution ;
 Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu Le Décret n°93/321 du 25 novembre 1993, portant création des Communes Urbaines et Rurales ;
 Vu Le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020, portant nomination de Monsieur Emmanuel Mariel DJIKDENT au poste de Préfet du Département du Mfoundi ;
 Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté N°000293/A/MINDDEVEL/DCTD du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 6. Département du Mfoundi, Région du Centre ;
 Vu la circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 Portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
 Vu la loi n°2024/023 du 23 décembre 2024 Portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le Dossier de Consultation N°001/DCE/CAY6/CIPM/2025 du 21/04/2025 suivant l'autorisation de gré à gré N° 02451-25./L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/LDAM DU 11/04/2025 relative à l'acquisition de matériel spécifique de lutte contre l'insalubrité dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 6;
 Vu Les normes en vigueur au Cameroun
 Considérant les nécessités de service.

-DECIDE-

Article 1^{er}: Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire du marché relatif au Dossier de Consultation N°001/DCE/CAY6/CIPM/2025 du 21/04/2025, l'entreprise ci-après :

Objet de la Consultation	Soumissionnaire	Montant d'attribution FCFA TTC	Délai de livraison
DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DCE/CAY6/CIPM/2025 DU 21/04/2025 SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°02451-25./L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/LDAM DU 11/04/2025 RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPECIFIQUE DE LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI.	SHILOH AND PARTNERS SARL BP: Yaoundé Tél : 6 92 69 47 45	99 997 088	02 (deux) mois.

Article 2: L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attaché avec le Chef Service Technique de la Mairie de Yaoundé 6 pour suite de la procédure.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations:

- ARMP pour publication
- CIPM
- Affichage
- CHRONO ARCHIVES

Yaoundé, le 23 MAI 2025
Le Maire
Yoki Onana Jacques